

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Adopté

N° CS996

AMENDEMENT

présenté par

M. Benbrahim, rapporteur et Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

ARTICLE 41

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« , au contenu »

les mots :

« du travail, à l'activité exercée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.